

ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Introduction : Depuis le 11 février 2005, [la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#) précise que « les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées ». Est concerné « l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation ».

Les services doivent se mettre en conformité avec les dispositions du référentiel d'accessibilité d'ici fin 2008.

Pourquoi rendre un site accessible ?

- Pour le rendre consultable par tous et permettre ainsi aux personnes handicapées (handicaps sensoriel, moteurs ou cognitifs, seniors) d'y accéder.
- Pour être en accord avec [les obligations législatives en France](#) et en Europe. [Le plan d'action E-Europe 2002](#) oblige les sites Web publics des états membres à être accessibles aux handicapés. [Le plan d'action E-Europe 2005](#) confirme l'adoption des recommandations de WAI pour l'accessibilité des sites Web.
- Pour améliorer l'image des services/produits que vous offrez.
- Un site accessible est un atout pour son référencement et par conséquent offre davantage de visibilité sur le net.

Le référentiel d'accessibilité

En France, le référentiel accessibilité, développé par l'association Brailenet, reposait sur les recommandations de l'Agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE). Depuis le 1er janvier 2006, l'agence a été intégrée au ministère des Finances et à la Direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME). Les recommandations de l'ADAE englobaient les directives internationales de la « web accessibility Initiative » (WAI) et leur ajoutaient d'autres critères.

La WAI

La WAI, branche du World Wide Web Consortium ([W3C](#)) qui définit l'ensemble des règles d'Internet, est chargée de l'accessibilité des sites. Elle a émis quatorze recommandations, les Web Content Accessibility Guidelines, qui s'adressent aux concepteurs de sites et aux développeurs d'outils de création de contenu. Elle délivre aussi des labels aux sites qui suivent ces critères. La France a son propre label AccessiWeb.

L'association Brailletnet

Depuis 1997, l'association BrailleNet travaille sur l'accessibilité du Web. En France, c'est elle qui a créé en 2003 le label AccessiWeb qui récompense les sites accessibles et coordonne depuis 2004 le projet support-EAM qui vise à créer un label au niveau européen.

Depuis le 16 mars 2007 les labels "Sello de Accesibilidad MEWA" (Fundosa Teleservicios, Espagne) et "Anysurfer" (ONA, Belgique) rejoignent AccessiWeb (France) pour une accessibilité du Web harmonisée en Europe.

Les différents niveaux d'accessibilité

Le label est délivré par les experts en labellisation AccessiWeb.

Le label AccessiWeb qualifie l'accessibilité d'un site Web dans son concept général (accessible à tout le monde et quelle que soit la technologie de consultation utilisée) conformément à la définition de Tim Berners-Lee et non pour un type de technologie ou pour une population spécifique.

Il se décline en 3 niveaux (Bronze, Argent et Or) :

- **niveau Bronze** : le site a pris en compte les recommandations essentielles de l'accessibilité. Le site Web a un bon niveau d'accessibilité qui permet en particulier aux personnes handicapées de le consulter via des aides techniques (terminal Braille, logiciel lecteur d'écran, synthèse vocale, ...). Exemple : [Le département de l'Isère](#)
- **niveau Argent** : en plus des recommandations essentielles d'accessibilité, le site a respecté des recommandations facilitant la navigation. Le site a un très bon niveau d'accessibilité. Exemple : [La poste, courrier international](#)
- **niveau Or** : le site a respecté toutes les recommandations d'accessibilité. Le site a un excellent niveau d'accessibilité. Exemple : [La mairie de Meylan](#)

L'approche applicative

Un certain nombre des points de contrôle des WCAG (Web Content Accessibility Guidelines) étant automatisable, de nombreux outils ont été mis au point afin de faciliter le développement, ou la validation, de sites Web accessibles.

L'automatisation est partiellement applicable :

- a priori, aux outils de production de contenu comme les éditeurs HTML ou les C.M.S (Content Management System). Au cours de la saisie du contenu, des contrôles peuvent

être réalisés en temps réel et des contraintes établies, afin de faciliter la production de contenu accessible (imposer la structure logique du document, séparer la présentation du contenu, forcer la saisie d'alternatives textuelles, etc.)

- a posteriori, à l'aide des outils de vérification de l'accessibilité.

Dans les deux cas néanmoins, la plupart des points de contrôle comme la pertinence des intitulés de lien ou des alternatives textuelles, les changements de langue, la dégradation harmonieuse de la présentation et des contenus selon le dispositif de rendu ne sont pas automatisables, ou ne le sont que partiellement sous forme d'assistance à la validation humaine.

Ces outils automatiques ne peuvent donc être à eux seuls des garants de l'accessibilité.

Des outils automatiques

Avant toute chose, il faut installer quelques outils forts utiles :

- Les navigateurs : <http://mozbraille.mozdev.org/>
- Emulateur de lecteur d'écran : <http://sourceforge.net/projects/fangs>
- Analyseur de contraste d'image : <http://www.wat-c.org/tools/CCA/1.1/>

Les C.M.S.

Les outils de production et de gestion de contenus Web sont de plus en plus utilisés en particulier pour mettre à jour le contenu éditorial d'un site Web (les fonctionnalités de ces outils dépassent généralement ce premier besoin). Nous trouvons ces outils connus sous le sigle C.M.S. à la fois dans le monde des éditeurs propriétaires et dans le monde de l'Open Source.

Pour que l'accessibilité d'un site Web qui utilise un C.M.S. persiste dans le temps, il est alors indispensable de vérifier si les règles d'accessibilité sont implémentées dans l'outil et de connaître les solutions méthodologiques et technologiques qui ont été utilisées. Par ailleurs, il faut savoir si les aides en ligne sont offertes à l'utilisateur pour l'aider à ne pas commettre une faute d'accessibilité en rapport avec le contenu éditorial.

Exemples de C.M.S. gratuits accessibles du point de vue administrateur : [Drupal](#) et [Plone](#)

Exemples de C.M.S. qui implémentent des contrôles d'accessibilité : [Isens Evolution](#), [Modulo](#), [Reaxia](#).

Les validateurs d'accessibilité en ligne

Pour valider le HTML et les feuilles de style CSS de votre site, vous pouvez utiliser des validateurs en ligne. Il faut savoir que ces outils en ligne ne servent qu'à valider une partie de votre site. Cela ne donnera en aucun cas le label d'accessibilité à celui-ci.

Validateur HTML : <http://validator.w3.org/>

Validateur de CSS : <http://jigsaw.w3.org/css-validator/>

Conclusion

L'accessibilité doit être prise en compte avant la conception. Accessibilité rime avec simplicité :

1. Valider le HTML et les CSS
2. Pas de cadres (frames)
3. Utiliser les outils automatiques d'évaluation d'accessibilité
4. Vérifier les images et le texte alternatif
5. S'assurer de l'utilisation non intrusive de JavaScript
6. Vérifier si l'augmentation de la taille du texte est possible
7. Évaluer la sémantique du code
8. Tester votre site en désactivant les CSS
9. Utiliser [Fangs](#) pour simuler un lecteur d'écran

Pour aller plus loin, vérifiez :

1. Le contraste des couleurs
2. Le titre des documents
3. Le texte des liens
4. Les formats non HTML
5. La discrimination des navigateurs et/ou des systèmes d'exploitation
6. La navigation au clavier
7. Les tableaux de données
8. Les libellés et contrôles de formulaires
9. Utiliser un lecteur d'écran
10. Ne pas négliger le contenu
11. Lectures complémentaires

Les points clés

Obligation de mise en conformité avec le référentiel d'accessibilité aux personnes handicapées

Comment rendre son site accessible ?

Quels outils mettre en place ?

Les niveaux d'accessibilité

Bibliographie et liens utiles

Authoring Tool Accessibility Guidelines 2.0 : <http://www.w3.org/TR/ATAG20/>

Centre de ressources et de recherche sur l'accessibilité du Web : <http://www.accessiweb.org/>

L'association Brailenet : <http://www.brailenet.org/>

Evaluating website accessibility :

http://www.456bereastreet.com/archive/200603/evaluating_website_accessibility_part_1_background_and_preparation/

Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Accessibilit%C3%A9_du_Web

Revue « être Handicap Information » : Accessibilité du Web, solutions adaptées – Mars Avril 2006

Paris Web 2006, état de l'art de l'accessibilité web en France :

<http://developpeur.journaldunet.com/dossiers/parisWeb2006/0.shtml>

Choosing an accessible C.M.S. : <http://juicystudio.com/article/choosing-an-accessible-cms.php>